

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **26 avril 2010**

Délibération n° 2010-1456

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Education au développement durable - Actions et mise en valeur des politiques communautaires - Attribution de subventions aux partenaires pour l'année 2010**

service : **Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération**

Rapporteur : Monsieur Charles

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 16 avril 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 28 avril 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mmes Elmalan, Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrrière, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bocquet, MM. Bousson, Broliquier, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Louis, Lyonnet, Meunier, Millet, Nissanian, Ollivier, Mmes Pallega, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vaté, Mme Vessiller, M. Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Buna (pouvoir à M. Giordano), Daclin, Arrue, Bouju (pouvoir à M. Grivel), Balme (pouvoir à M. Claisse), Mme Bonniel-Chalier (pouvoir à M. Coste), MM. Braillard (pouvoir à Mme Frih), Buffet (pouvoir à M. Gignoux), Imbert A (pouvoir à M. Desseigne), Morales (pouvoir à M. Vincent), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), Pierron (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Plazzi (pouvoir à M. Jacquet), Turcas (pouvoir à M. Havard), Vergiat (pouvoir à M. Suchet), Vial (pouvoir à M. Da Passano), Vurpas (pouvoir à M. Crimier).

Absents non excusés : Mmes Ait-Maten, Bailly-Maitre, MM. Deschamps, Dumas, Lelièvre, Muet, Pillonel.

Séance publique du 26 avril 2010

Délibération n° 2010-1456

commission principale : proximité et environnement

objet : **Education au développement durable - Actions et mise en valeur des politiques communautaires - Attribution de subventions aux partenaires pour l'année 2010**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 avril 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté a voté, le 17 mai 2005, un Agenda 21 dans lequel figure un chapitre intitulé concerter, communiquer, éduquer au développement durable. Ce document a, par ailleurs, été actualisé et approuvé par le conseil de Communauté du 12 novembre 2007.

Le 10 juillet 2006, le conseil de Communauté a approuvé le plan d'éducation au développement durable (fiche action n° 74 de l'Agenda 21 2007-2009) et l'a reconduit pour ce mandat.

Ce plan d'éducation au développement durable donne les ambitions de la Communauté urbaine en la matière. Il est constitué de quatre axes de progrès pour les services communautaires et de quinze fiches thématiques proposant des pistes d'actions que les associations peuvent promouvoir dans le cadre de leurs projets. De plus, il fixe les modalités de partenariat avec les associations et autres acteurs.

La présente délibération détaille la liste des projets sélectionnés par la Communauté urbaine dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'éducation au développement durable et donnant lieu à un partenariat financier sous forme de subventions. Ces projets, liés aux différentes politiques publiques de la Communauté urbaine de Lyon, sont financés par plusieurs directions.

A partir d'une convention-type, annuelle ou triennale en fonction du caractère des actions dans le temps et du mode de fonctionnement des associations, une convention sera passée entre la Communauté urbaine et chacune des associations ou acteurs, donnant lieu à un suivi et à une évaluation de la part du "service stratégies d'agglomération". Chaque convention comprend trois annexes (annexe n° 1 : programme d'activités de l'association ou acteur, annexe n° 2 : modalités de réalisations des animations, annexe n° 3 : méthode de rendu et des bilans du programme d'activités).

Pour l'année 2010, il est proposé les partenariats suivants :

- *dans le domaine de l'utilisation rationnelle de l'énergie* (fiche action n° 1 du plan d'éducation au développement durable) pour un montant de 63 000 € réparti entre :

. Oïkos (habitat écologique) :	18 000 €
. Hespul (énergies renouvelables) :	30 000 €
. Unis Cités :	15 000 €

- *dans le domaine du développement urbain* (fiche action n° 1 du plan d'éducation au développement durable), pour un montant de 38 140 € à Robins des villes ;

- *dans le domaine d'une approche sociale de l'éducation au développement durable* (fiche action n° 2 du plan d'éducation au développement durable et orientations générales), pour un montant de 46 000 € réparti entre :

. association départementale d'éducation à la santé (ADES) Rhône :	19 000 €
. Centre social Champvert Lyon 9° :	6 000 €
. Groupe régional d'animation et d'initiation à la nature et à l'environnement (GRAINE) Rhône-Alpes :	15 000 €
. Centres sociaux oullinois (ASCO) :	6 000 €

- *dans le domaine du tri et de la propreté* (fiche action n° 3 du plan d'éducation au développement durable) pour un montant de 35 000 € réparti entre :

. Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature (FRAPNA) Rhône :	10 000 €
. Naturama :	10 000 €
. Apieu mille feuilles :	10 000 €
. Aremacs :	5 000 €

Ecoemballages sera sollicité pour les actions pédagogiques sur le tri des déchets ;

- *dans le domaine de l'eau et des fleuves* (fiche action n° 4 du plan d'éducation au développement durable) pour un montant de 277 020 € réparti entre :

. Fédération du Rhône pour la pêche et la protection du milieu aquatique :	20 000 €
. Les Péniches du val de Rhône :	213 000 €
. Science et art :	6 300 €
. FRAPNA Rhône :	10 500 €
. Naturama :	17 220 €
. Maison du fleuve Rhône :	10 000 €

Ce domaine d'action est fortement soutenu dans le cadre du 9° programme de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse (RMC).

L'Agence de l'eau RMC contribuera :

- à hauteur de 50 % au financement des Péniches du val de Rhône, soit une aide de 106 500 €,
- à hauteur de 50 % du programme éducatif à la station d'épuration à Pierre Bénite et du site Portes des Alpes à Saint Priest avec des associations (FRAPNA, Naturama, Science et art, Fédération du Rhône pour la pêche et la protection du milieu aquatique), soit une aide de 24 045 €,
- à hauteur de 50 % du programme éducatif pour les animations de la Fédération du Rhône pour la pêche et la protection du milieu aquatique hors station d'épuration de Pierre Bénite, une aide de 2 965 €.

Ainsi, la Communauté urbaine sollicite l'Agence de l'eau pour un montant de 133 510 €.

- *dans le domaine de l'éducation aux risques* (fiche action n° 5 du plan d'éducation au développement durable), pour un montant de 5 000 € au Mouvement national de lutte pour l'environnement (MNLE) ;

- *dans le domaine de l'environnement sonore et des déplacements* (fiches actions n° 7 et 8 du plan d'éducation au développement durable, et des déplacements action) pour un montant de 40 000 € réparti entre :

. Apieu mille feuilles :	32 000 €
. Fréquence écoles :	8 000 €

- *dans le domaine de la découverte des milieux naturels, de la faune et de la flore, de la conservation de la nature et de sa protection sur le territoire de la Communauté urbaine* (fiches actions n° 9 et 12 du plan d'éducation au développement durable), pour un montant de 54 950 € réparti entre :

. Centre ornithologique Rhône Alpes (CORA) Rhône :	15 000 €
. FRAPNA Rhône :	29 100 €
. Naturama :	5 420 €
. Rés'OGM info :	5 430 €

- *dans le domaine des arbres et des paysages* (fiche action n° 11 du plan d'éducation au développement durable), pour un montant de 55 000 € réparti entre :

. Arthropologia :	13 000 €
. Frapna Rhône :	21 000 €
. Naturama :	21 000 €

- *dans le domaine des jardins* (fiche action n° 12 du plan d'éducation au développement durable), pour un montant de 13 350 € réparti entre :

. Côté jardins :	7 350 €
. CORA Rhône :	6 000 € ;

- *dans le domaine de l'air* (fiche action n° 6 du plan d'éducation au développement durable), pour un montant de 15 000 € aux Petits Débrouillards ;

- *dans le domaine du commerce équitable* (fiche action n° 15 du plan d'éducation au développement durable), pour un montant de 20 000 € réparti entre :

. Equisol :	5 000 €
. Artisans du monde :	15 000 €

- *dans le domaine du volet pédagogique de l'Anneau bleu* (orientations générales liées au territoire), pour un montant de 8 600 € à Science et art ;

- *dans le domaine du volet éducation de l'Agenda 21 val de Saône*, pour un montant de 7 200 € à Science et art ;

soit, pour l'année 2010, un montant total de : **678 260 €**

Pour mémoire, le montant des projets consacrés à l'éducation au développement durable ayant fait l'objet d'un partenariat financier sous forme de subventions, s'élevait en 2009 à un montant total de 676 800 €.

Le montant total pour l'année 2010 est réparti entre :

- la direction de l'eau :	93 090 €
- la direction de la voirie - ingénierie arbres et paysages :	30 000 €
- la direction de la propreté :	20 000 €
- la direction de la planification et des politiques d'agglomération :	
. service stratégies d'agglomération :	503 820 €
. service écologie :	31 350 €

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant total de 678 260 €, réparti selon le détail ci-après annexé, au profit des associations suivantes : Apieu mille feuilles, Arthropologia, Aremacs, Association départementale d'éducation pour la santé (ADES) Rhône, Artisans du Monde, Centre social Champvert Lyon 9°, Association des centres sociaux d'Oullins (ASCO), Centre ornithologique Rhône-Alpes (Cora) Rhône, Côté jardins, Equisol, Fédération du Rhône pour la pêche et la protection des milieux aquatiques, Fédération Rhône-Alpes de la protection de la nature (FRAPNA) Rhône, Fréquences Ecoles, Groupe régional d'animation et d'initiation à la nature et à l'environnement (Graine) Rhône-Alpes, Hespul, Les Petits Débrouillards, Maison du fleuve Rhône (Givors), Mouvement national de lutte pour l'environnement (MNLE), Naturama, Oïkos, Les Péniches du val de Rhône, Rés'OGM, Robins des villes, Science et art, et Unis Cités dans le cadre de l'éducation au développement durable pour 2010,

b) - les conventions annuelles type et triannuelles type à passer entre la Communauté urbaine et les bénéficiaires définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - Autorise monsieur le Président à :

a) - signer lesdites conventions,

b) - solliciter toutes les aides et subventions aux taux maximum auprès des partenaires, notamment :

- l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse, conformément à son 9° programme pour une aide de 50 % des frais pédagogiques engagés par l'association Les Péniches du val de Rhône et une aide de 50 % pour le programme éducatif à la station d'épuration à Pierre Bénite (FRAPNA, Naturama, Science et art, Fédération du Rhône pour la pêche et la protection du milieu aquatique), soit un montant total d'aide de 133 510 €,

- Eco-emballages sur l'éducation au tri des déchets.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur les crédits inscrits aux budgets de la Communauté urbaine - exercice 2010, sur l'opération n° 2144, répartie de la manière suivante :

- budget principal :

. compte 657 480 - fonction 830, pour un montant de 535 170€,

. compte 657 480 - fonction 812, pour un montant total de 20 000 € (Apiou mille feuilles : 5 000 €, FRAPNA : 5 000 €, Naturama : 5 000 €, Aremacs : 5 000 €) qui sera versé de la direction de la propreté à la direction de la planification et des politiques d'agglomération - service stratégies d'agglomération,

. compte 657 480 - fonction 822, pour un montant de 30 000 € (arbres et paysages : Arthropologia (10 000 €), FRAPNA (10 000 €), Naturama (10 000 €)), qui sera versé de la direction de la voirie - arbres et paysages à la direction de la planification et des politiques d'agglomération - service stratégies d'agglomération ;

- budget annexe de l'eau - compte 674 300, pour un montant de 15 000 € à l'association Les Péniches de val de Rhône ;

- budget annexe de l'assainissement - compte 674 300, pour l'association Les Péniches du val de Rhône (30 000 €), FRAPNA (10 500 €), Naturama (17 220 €), Science et art (6 300 €), Fédération du Rhône de la pêche et de la protection du milieu aquatique (14 070 €).

4° - Les recettes correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits aux budgets de la Communauté urbaine - exercice 2010 - opération 2144, réparties de la manière suivante :

- budget principal, fonction 830 pour un montant de 86 965 €,

- budget annexe des eaux, compte 748 000 pour un montant de 7 500 €,

- budget annexe de l'assainissement, compte 748 000 pour un montant de 39 045 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 29 avril 2010.